



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

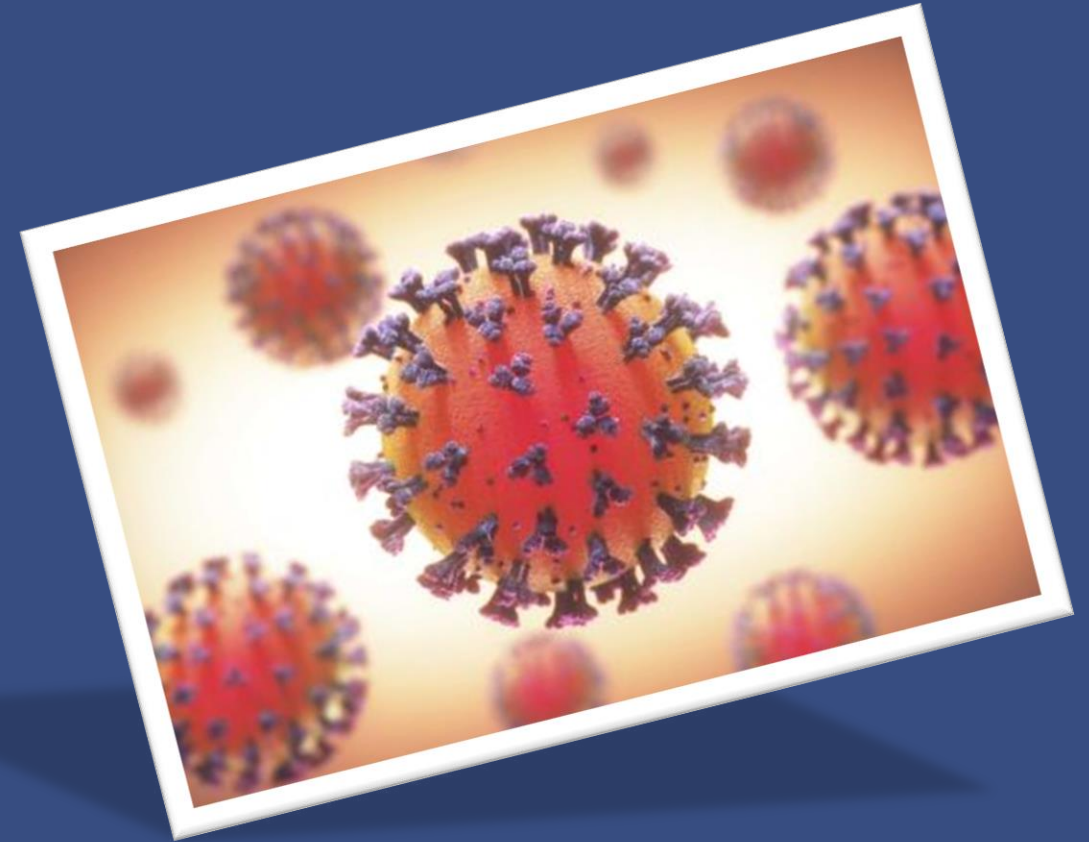
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formation au risque épidémique et biologique



Centres d'Enseignement
des Soins d'Urgence

JOURNÉE DU 3 DÉCEMBRE 2020

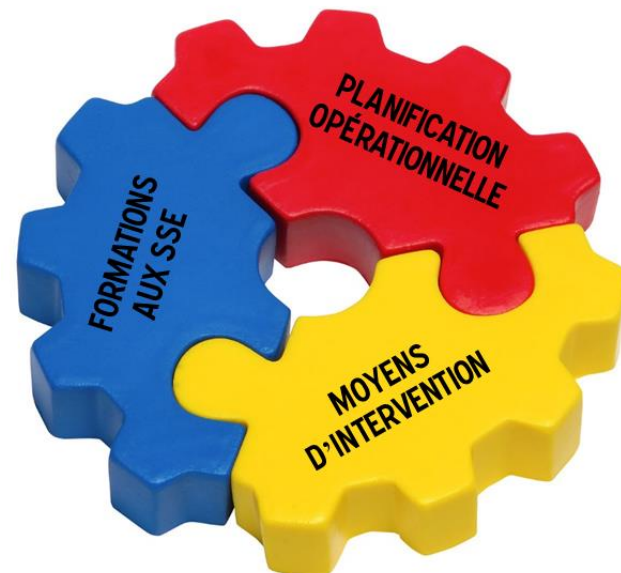


**DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SANTÉ**

Dr Jean-Marc PHILIPPE
*Médecin des Hôpitaux – Hôpital Necker-Enfants malades APHP
Conseiller médical auprès du Directeur général de la santé*

Cadre de préparation aux SSE : Dispositif ORSAN

- Le dispositif ORSAN a pour objectif d'organiser la réponse du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles
- Il organise de façon coordonnée la mobilisation des professionnels de santé et la montée en puissance des structures de soins
- Il définit les parcours de soins et structure les filières de prise en charge
- Il s'appuie sur 3 composantes indissociables :



Cadre de préparation aux SSE : Dispositif ORSAN

- Le dispositif ORSAN a pour objectif d'organiser la réponse du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelles
- Il organise de façon coordonnée la mobilisation des professionnels de santé et la montée en puissance des structures de soins
- Il définit les parcours de soins et structure les filières de prise en charge
- Il s'appuie sur 3 composantes indissociables :



Dans chaque région, l'ARS est en charge de l'élaboration du dispositif ORSAN



Cadre de préparation au REB : Plan ORSAN REB

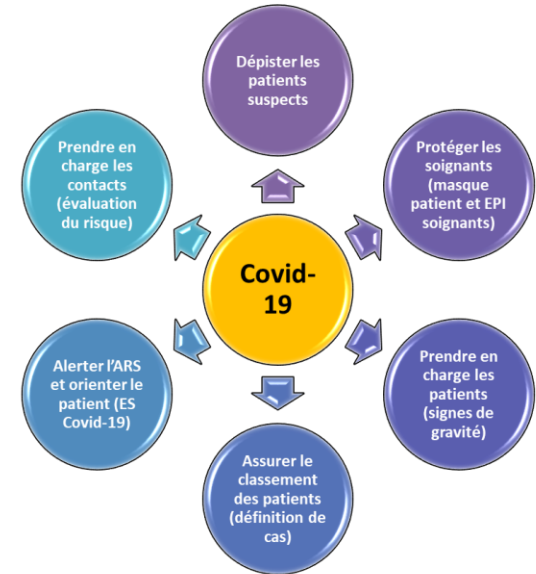


PLAN ORSAN REB

Assurer la prise en charge dans le système de santé des patients présentant une maladie infectieuse transmissible (envoyer rapidement un risque épidémique ou de ralentir son introduction sur le territoire)

Objectifs opérationnels du plan ORSAN REB :

- Assurer la prise en charge des patients atteints d'infection liée à un agent infectieux connu ou émergents notamment ceux présentant un risque épidémique
- Endiguer la propagation de l'agent infectieux (stade 1 et 2) en mettant en œuvre les mesures de biosécurité requises par le patient et par la prise en charge des personnes contacts en cas de maladie à transmission interhumaine ou co-exposées.
- D'atténuer les effets de l'épidémie au stade 3 en mettant en œuvre des mesures barrières populationnelles pour limiter la circulation du virus (confinement) et protéger les personnes fragiles (EHPAD, ...) tout en assurant la prise en charge des patients atteints par des formes sévères et graves dans les établissements de santé. La prise en charge des formes mineures et modérées est assurée en médecine de ville
- D'organiser la phase post épidémique au stade 3 bis/4 par la mise en œuvre, le cas échéant, de mesures de protection et de contrôle épidémiologiques (ex. « Dépister-tracer-isoler », vaccination, ...), la prise en charge des éventuelles pathologies induites, la prise en compte des besoins des patients et de la continuité des soins.



Méthodologie d'élaboration du volet REB

Objectifs et enjeux

L'apparition d'un risque épidémique et biologique émergent nécessite une surveillance renforcée et l'organisation d'une filière de prise en charge spécifique et sécurisée des patients, en liaison étroite avec les dispositifs de veille et de sécurité sanitaire.

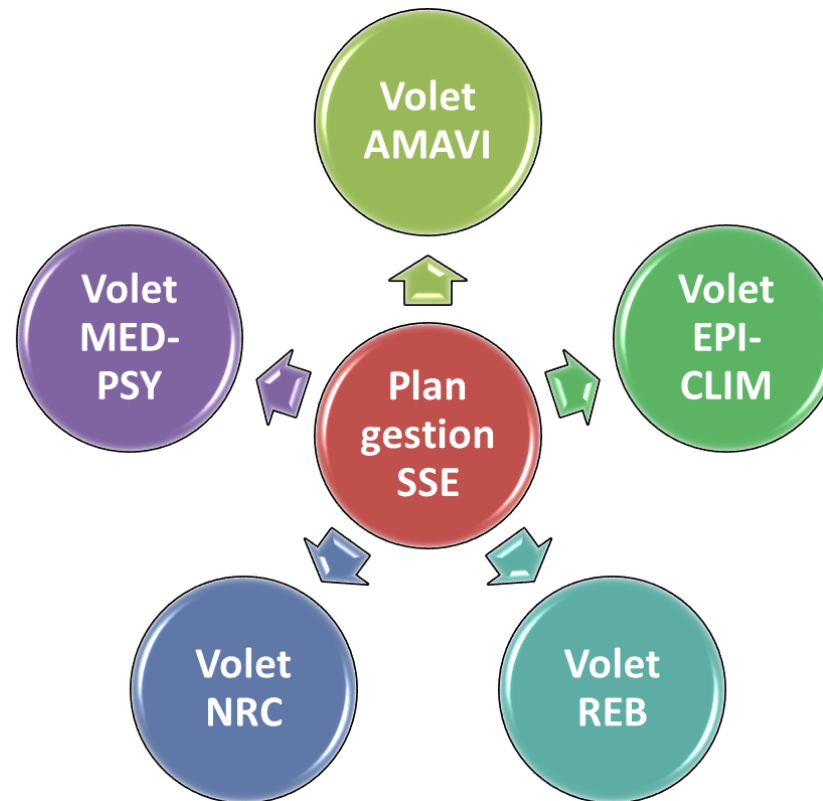
L'objectif recherché est de retarder l'introduction d'un agent infectieux potentiellement émergent (comprenant aussi les agents du bioterrorisme) et le cas échéant, de limiter leur propagation en cas de transmission interhumaine de la maladie sur le territoire. Il s'agit, en réponse à la détection d'une menace à l'étranger ou sur le territoire national, d'envoyer rapidement un risque épidémique ou de ralentir son introduction sur le territoire en :

- identifiant rapidement les cas et leurs contacts selon une procédure préalable permettant la tri, la prise en charge sécurisée et la confirmation diagnostique ;
- mettant en œuvre les mesures de prise en charge médicale éventuelles pour les personnes malades et les sujets contacts ou co-exposés ;
- limitant le risque de transmission au personnel soignant et aux autres patients hospitalisés en cas de maladie à contagiosité interhumaine par la mise en œuvre de mesures barrières et d'isolements.



Déclinaison ORSAN dans les établissements de santé

Plan de gestion des tensions hospitalières et des situations sanitaires exceptionnelles



Déclinaison en fonction du positionnement de l'établissement par l'ARS de l'établissement de santé dans chaque volet ORSAN :

- Première ligne
- Deuxième ligne



2019

**Guide d'aide
à la préparation
et à la gestion
des tensions
hospitalières et des
situations sanitaires
exceptionnelles**

SSE situations
sanitaires
exceptionnelles



Déclinaison ORSAN dans les établissements de santé

Plan de gestion des tensions hospitalières
et des situations sanitaires exceptionnelles

Chaque établissement de santé élabore son volet ORSAN REB en
déclinaison du plan régional ORSAN REB sur la base des objectifs
liés à son positionnement (1^{ère} ligne, 2^{ème} ligne, 3^{ème} ligne)

SSE situations
sanitaires
exceptionnelles

Guide d'aide
à la préparation

Volet

gestion
SSE

Volet
NRC

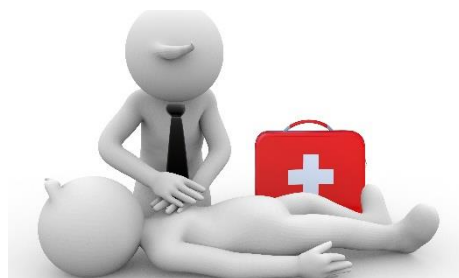
Volet
REB



Formation des professionnels de santé



DFASM, DES,
CMC, DIU/DU,
UE Santé/Défense



FGSU 1 & 2
spécialisée SSE



Formation aux situations sanitaires exceptionnelles

Renforcement de l'AFGSU spécialisée

Module « Risques collectifs et situations sanitaires exceptionnelles »

Module « Prise en charge d'une urgence collective en préhospitalier »

Module « Prise en charge d'un afflux massif de victimes en établissement de santé »

Module « Stratégie médicale de damage control »

Module « urgence médico-psychologique »

Module « Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels ou collectifs NRC »

Module « Prise en charge des patients REB en établissement de santé »

- **9 modules complémentaires** pouvant être enseignés et délivrés séparément en fonction des missions confiées au professionnel de santé notamment dans le plan de gestion des SSE et de la place de l'établissement dans le dispositif ORSAN

- **Mise à jour annuelle des connaissances** sous la forme d'exercices ou d'entraînements associant un **rappel théorique** portant notamment, en fonction des modules, sur la gestion d'une urgence collective, sur :

- l'organisation de la prise en charge d'une urgences collectives

- les techniques de « damage control »

- la prise en charge des urgences médico-psychologique

- le port des équipements de protection (risques nucléaire, radiologique, chimique, épidémique et biologique) ou la mise en œuvre d'une chaîne de décontamination.

Module « Décontamination hospitalière approfondie »

Module « Prise en charge des patients NRC »

- La participation à un exercice ou à un entraînement permet potentiellement l'actualisation des connaissances de plusieurs modules



Formation aux situations sanitaires exceptionnelles

Renforcement de l'AFGSU spécialisée

Module « Risques collectifs et situations sanitaires exceptionnelles »



• 9 modules complémentaires pouvant être confiés au professionnel de santé en fonction des missions confiées au professionnel de santé en fonction des situations de crise et de la place de l'établissement dans le dispositif.

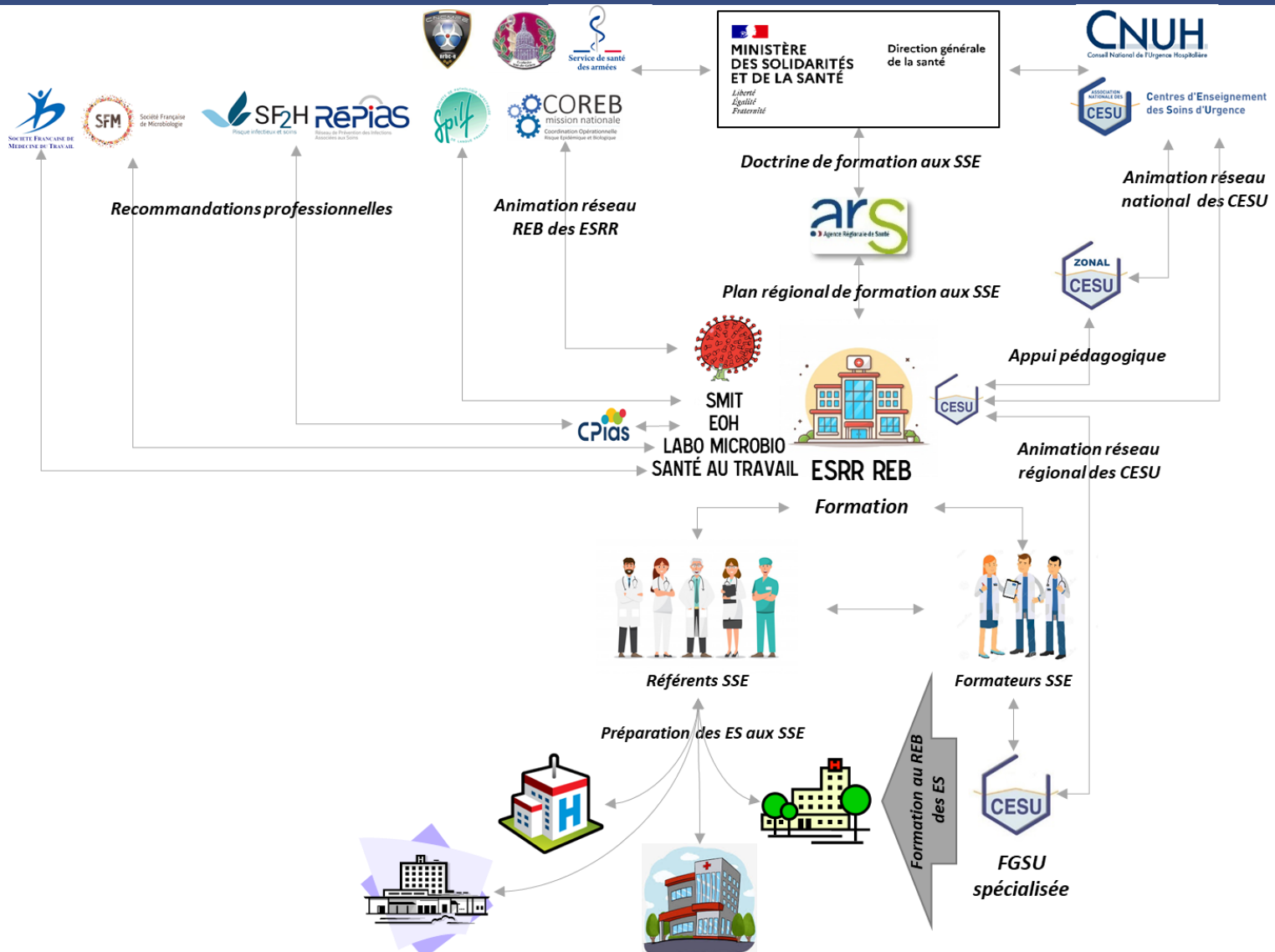
• Mise à jour annuelle des connaissances sur les situations de crise et de la place de l'établissement dans le dispositif, un rappel théorique portant notamment, sur :

- l'organisation de la prise en charge d'une urgence collective,
- les techniques de « damage control »
- la prise en charge des urgences médico-psychologiques
- le port des équipements de protection (risques chimiques, biologiques, radiologiques) ou la mise en œuvre d'une chaîne de décontamination.

→ La potentialité

Fiche n° 44	
Origine de la fiche	Ministère des solidarités et de la santé Ministère des armées.
Directions d'administration centrale	Direction générale de la santé Direction centrale du service de santé des armées
Sous-directions	Sous-direction veille et sécurité sanitaire Division expertise et stratégie santé de défense
Bureau	
Contacts (Nom, fonction, mail et téléphone)	Dr Jean-Marc PHILIPPE, conseiller médical du Directeur général de la santé pour les urgences et la sécurité sanitaire : jean-marc.philippe@sante.gouv.fr - ☎ : 01 40 56 58 87 Pr Jean-Christophe AMABILE, adjoint au chef de la division expertise et stratégie santé de défense : jean-christophe.amabile@intradef.gouv.fr - ☎ : 09 88 68 44 32 Pr Catherine THIOLET, professeur à l'École du Val-de-Grâce : catherine.thiolet@intradef.gouv.fr - ☎ : 01 40 51 47 82
// Intitulé de l'orientation	
Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes impliquées.	

Organisation du dispositif de formation au REB





Merci pour votre attention

jean-marc.philippe@sante.gouv.fr